SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:33 heures.

1.1
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.
2018-11-244 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:
3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2018;
3.2 Séance extraordinaire du 29 octobre 2018;

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
5.1 Aucune.

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2018.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;
7.1.2 Dépôt des états comparatifs;
7.1.3 Dépôt des comptes à recevoir de la municipalité au 31 octobre 2018;

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Demande de subvention pour opération Nez-Rouge du Haut-Saint-François pour l'année 2018;
8.1.2 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019;
8.1.3 Demande du Club Quad de Sherbrooke-Ascot Corner;
8.1.4 Demande d'aide financière – Paroisse Saint-Stanislas;
8.1.5 Acceptation de l'offre de services professionnels en architecture de paysage;
8.1.6 Achat d'une camionnette;
8.1.7 Formation pour l'élection du préfet au suffrage universel;
8.1.8 Accès et aménagement pour une caserne et un garage municipal, demande d'avenant numéro 1 – honoraires professionnels;

8.1.9 Demande d'intervention au MTMDET pour rendre l'intersection du chemin Paul et de la route 112 plus sécuritaire;
8.1.10 Demande d'autorisation à la CPTAQ par la Ferme des Sommets pour l'implantation à des fins agricoles d'une nouvelle carrière sur le lot 5 285 489;
8.1.11 Adoption du budget révisé 2018 – OMH Ascot Corner;
8.1.12 Étude de préfaisabilité projet Routier 2000.

9. Adoption des règlements
Aucune.

10. Avis de motion à donner
Aucun.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 décembre 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2018-11-245 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2018-11-246 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2018 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.
Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Serge Dubé concernant l'information au sujet de certaines lumières de la route 112 qui n'éclairent plus ;

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Des employés absents ;
- La glissière sur le chemin Galipeau ;
- La signalisation.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 42.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2018 et en fait la lecture.

7.1.1
2018-11-247 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 5 novembre 2018 au montant de **632 717.42 $** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2018 jusqu'au 31 octobre 2018, le tout conformément à la loi.

7.1.3
DÉPOT DU RAPPORT DES COMPTES À RECEVOIR :

Le directeur général dépose le rapport des comptes à recevoir en date du 31 octobre 2018.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
  - Le règlement uniformisé du cannabis ;
  - L'élection municipale du 2 décembre prochain et les candidats au poste numéro 5.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
  - Le projet étudiant de la route 112 ;
  - Le développement économique en lien avec le chantier 2 du PAI ;
  - La caserne incendie et le rapport de la Régie incendie non disponible ;
  - Le journal communautaire et la notoriété du journal ;

- La Chambre de Commerce et le manque de main-d'œuvre dans les industries ;
- Le transport du Haut-Saint-François.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
  - L'achat d'un nouveau camion pour la municipalité ;
  - L'évaluation de l'achat d'un autre camion ;
  - L'installation des panneaux radars sur chemin Biron ;
  - L'avancement des travaux pour les infrastructures du garage et de la caserne ;
  - La rencontre pour le début de la saison de déneigement ;
  - Les travaux à venir sur les rues de la municipalité ;
  - La préparation des travaux pour la saison 2019 et la problématique des trottoirs ;
  - La préparation de l'équipement pour l'hiver ;
  - Les travaux avec de l'asphalte chaude ;
  - La rencontre avec le MTQ à propos du chemin Paul et des autres dossiers de la route 112.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs et l'implication des citoyens aux activités et le lien avec la Politique familiale ;
  - L'utilisation du centre communautaire ;
  - L'implication de la directrice des loisirs et l'activité économique qu'apportent les loisirs.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
  - Les projets à l'étude présentement ;
  - Les permis de construction pour une valeur de 400 000 $;
  - Les permis de modification pour une valeur de 680 000 $;
  - La modification des nouveaux règlements ;
  - L'OMH et la fusion à venir ;
  - La piste multifonctionnelle et le moratoire.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
  - La journée Environnement et l'article du journal ;
  - L'avancement du dossier pour le recyclage des plastiques agricoles ;
  - L'augmentation des coûts de l'enfouissement ;
  - Le temps et l'argent consacrés aux autres dossiers que l'environnement.

8.1.1

2018-11-248 **DEMANDE DE SUBVENTION POUR OPÉRATION NEZ-ROUGE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2018 :**

CONSIDÉRANT QUE pour aider financièrement l'équipe des bénévoles d'Opération Nez-Rouge, l'organisme demande aux municipalités du Haut-Saint-François une contribution afin de les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la somme de 200 $ à Opération Nez-Rouge.
Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-11-249 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019:**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi	7 janvier	Mardi	2 juillet
Lundi	4 février	Lundi	5 août
Lundi	4 mars	Mardi	3 septembre
Lundi	1er avril	Lundi	7 octobre
Lundi	6 mai	Lundi	4 novembre
Lundi	3 juin	Lundi	2 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2018-11-250 **DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke-Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE n'ayant pas reçu de plainte des citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2019-2020, sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner autorise les membres du Club QUAD de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la municipalité :

- Chemin Spring Road, 0,25 km (À partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill, 1 km (À partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul, 1 km;
- Chemin Hébert, 0,8 km;
- Chemin Boucher, 0,7 km (Entre les intersections des chemins Hébert et Roberge);
- Chemin Roberge, 0,5 km (À partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois, 2.4 km (Entre les adresses civiques du 944 et 1390).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2018-11-251 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PAROISSE SAINT-STANISLAS :**

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Stanislas demande du soutien financier pour le fonctionnement de la paroisse;

CONSIDÉRANT le nombre de donateurs pour le fonctionnement de la paroisse est toujours à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 $.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2018-11-252 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à 6 firmes des offres de services pour la confection des plans pour l'aménagement du parc Goddard;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 offres de services et nous avons retenu la plus basse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de Naturden pour la confection des plans pour l'aménagement du parc Goddard au montant de 9 500 $ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2018-11-253 **ACHAT D'UNE CAMIONNETTE :**

CONSIDÉRANT QU' actuellement nous faisons affaire avec le CEGER pour les camionnettes de voirie et qu'une camionnette n'est plus autorisée à circuler sur les routes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons évalué les coûts entre une location avec le CEGER et un achat;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à 3 concessionnaires des soumissions pour le remplacement d'une camionnette pour le service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions et que nous avons retenu la plus appropriée par rapport au prix et au délai de livraison;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une camionnette K2500 HD Silverado Crew cab WT Duramax 2019 à l'entreprise Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC de Sherbrooke au montant estimatif de 51 015.00 $ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'équipement de signalisation routière à l'entreprise Zone technologie électronique inc. au montant estimatif de 3 369.36 $ plus taxes

Poste budgétaire : fonds de roulement sur 7 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2018-11-254 **FORMATION POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :**

CONSIDÉRANT l'appui demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture d'une MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électorat sont complexes;

CONSIDÉRANT QUE les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour les présidents d'élection locaux des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en œuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales.

QUE ces activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

QU' une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2018-11-255 **ACCÈS ET AMÉNAGEMENT POUR UNE CASERNE ET UN GARAGE MUNICIPAL DEMANDE D'AVENANT NUMÉRO 1 – HONORAIRES PROFESSIONNELS :**

ATTENDU QUE pour le projet de l'accès et l'aménagement pour la caserne et le garage municipal, des modifications au projet ont amené des frais supplémentaires en ingénierie civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise des frais supplémentaires d'un montant de 14 100.00 $ plus taxes pour la partie ingénierie civile du projet d'accès et d'aménagement pour la caserne et le garage à la firme EXP.

Le vote est demandé :

Gina Castelli : Pour
Éric Mageau : Pour
René Rivard : Contre
France Martel : Contre
Jean-Pierre Beaudoin : Pour

Natalie Bresse s'abstient de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2018-11-256 **DEMANDE D'INTERVENTION AU MTMDET POUR RENDRE L'INTERSECTION DU CHEMIN PAUL ET DE LA ROUTE 112 PLUS SÉCURITAIRE :**

ATTENDU QU' une demande a été faite par les citoyens du chemin Paul à la séance du 2 octobre dernier afin de rendre plus sécuritaire, l'intersection du chemin Paul et de la route 112;

ATTENDU QU' une pétition a été déposée à la municipalité, signée par 295 personnes pour signifier que la sécurité est déficiente à la jonction du chemin Paul et de la route 112 et demande que la sécurité soit augmentée à cette jonction;

ATTENDU QUE des représentants de la Municipalité ont rencontré les représentants du MTMDET le 25 octobre dernier afin de trouver des solutions à cette problématique;

ATTENDU QUE dans les solutions proposées par la Municipalité aux représentants du MTMDET, il y avait entre autres l'ajout d'une voie d'évitement ainsi qu'une réduction de la vitesse dans ce secteur;

ATTENDU QUE par le passé, le MTMDET avait fait l'installation d'un clignotant jaune à cette intersection afin de réduire le nombre d'accidents;

ATTENDU QUE les utilisateurs du chemin Paul sont d'avis que l'intervention du MTMDET d'avoir installé un clignotant jaune n'est pas une mesure suffisante pour rendre l'intersection sécuritaire;

ATTENDU QUE plus précisément, les problématiques sont :

- Le nombre d'accidents qui augmente;
- La circulation des automobiles de plus en plus dense;
- Les difficultés pour les automobilistes de sortir du chemin Paul ou de l'emprunter, surtout pour ceux venant d'East Angus;
- La visibilité qui devient nulle à certaines heures due à l'orientation du soleil aveuglant les automobilistes;
- L'augmentation marquée des véhicules, en lien avec les commerces du chemin Paul selon certaines saisons;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande

au MTMDET d'analyser l'intersection du chemin Paul et de la route 112 afin d'y trouver des solutions et de les mettre en place dans l'objectif de rendre sécuritaire, l'intersection du chemin Paul et de la route 112.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la pétition soit jointe à la présente résolution lors de l'envoi au MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2018-11-257 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR LA FERME DES SOMMETS POUR L'IMPLANTATION À DES FINS AGRICOLES D'UNE NOUVELLE CARRIÈRE SUR LE LOT 5 285 489 :**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il est permis d'implanter à des fins agricoles une nouvelle carrière;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est de permettre de maximiser le rendement des superficies en culture existante, l'identification de la disponibilité d'autres emplacements sur le territoire de la municipalité n'est pas justifiée;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur agricole de la zone visée par la demande doit se faire aussitôt les travaux terminés;

CONSIDÉRANT QUE cet usage de carrière est assujetti au «Règlement numéro 521 concernant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières et à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques»;

CONSIDÉRANT QUE cet usage doit également être conforme à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de la Ferme des Sommets reçue le 1er novembre 2018 concernant l'implantation à des fins agricoles d'une nouvelle carrière sur le lot 5 285 489.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2018-11-258 **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 – OMH ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2018 de la Société d'habitation du Québec a été approuvé par la Société d'habitation du Québec et le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver celui-ci étant donné la somme de 10% du déficit que la Municipalité doit verser;

CONSIDÉRANT QU' après révision, la contribution pour 2018 de la municipalité passe de 4 607 $ à 5 017 $, soit une augmentation de 410 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve le budget révisé 2018 de l'OMH avec un déficit de 50 172 $ et que la somme à verser en 2018 est de 5 017 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2018-11-259 ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ PROJET ROUTIER 2000 :

CONSIDÉRANT QUE des études doivent être réalisées pour déterminer si Hydro-Québec autorise la construction d'une rue et l'installation de lumière de rue en dessous de la ligne à haute tension;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avantage à travailler en partenariat avec le promoteur du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de payer 50% des frais de l'étude de préfaisabilité, pour un montant maximum de 10 000 $, afin de déterminer s'il est possible et acceptable pour Hydro-Québec de permettre la construction d'une rue et l'installation de lumière de rue en dessous de la ligne à haute tension, dans le futur développement du Routier 2000. Il est convenu avec le promoteur que c'est celui-ci qui s'occupe de mandater une firme d'ingénierie pour procéder à l'étude.

Il est également résolu que la Municipalité va procéder au remboursement de 50% des frais de l'étude pour un maximum de 10 000 $ avec facture à l'appui, à la fin du projet et qu'aucun remboursement ne sera effectué si le projet ne se rend pas à terme.

Poste budgétaire : 03-310-00-069

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucun.

12.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 18)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Mireille Hallée concernant la communication avec la Sûreté du Québec.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Le développement à la Caisse ;
- Des extras dans le projet infrastructure ;
- La taxe d'accise ;
- Valoris ;
- Des plastiques agricoles ;
- Un commentaire, que M. Gourde pourrait donner un coup de main dans le dossier du MTQ.

FIN DE LA 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 40.

13.

2018-11-260 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 3 décembre 2018 à 19 h 30.
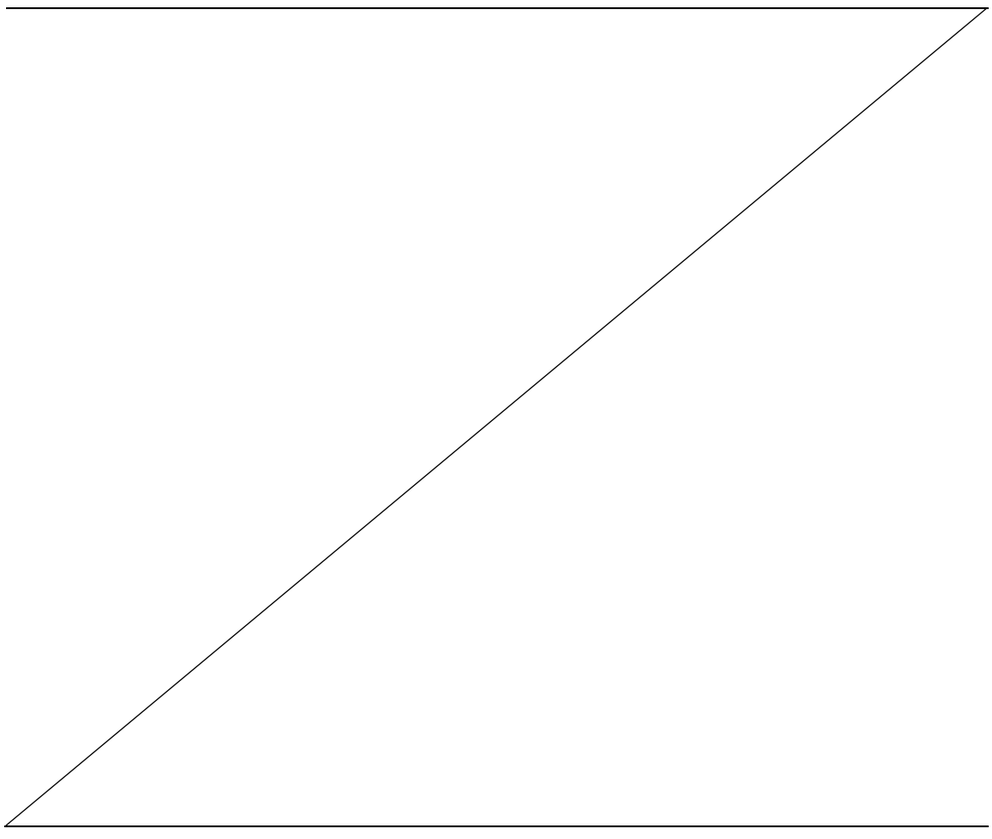
_____	_____
JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE